

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 19 novembre 2013, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Trois (3) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'information sur les critères appliqués pour la durée des feux de circulation à différents endroits de la ville.
  - Demande de précision sur l'utilisation des sommes d'argent pour les travaux de réfection du boulevard du Havre ainsi que sur la possibilité de subvention fédérale pour le projet.
  - Demande de suivi sur le positionnement du conseil municipal sur le projet d'implantation de compteurs intelligents par Hydro-Québec.
  - Demande de précision sur la vision de la Ville quant à l'aménagement de pistes cyclables pour les bicyclettes et les quadriporteurs sur le territoire de la ville.
- 

### **2013-11-547 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 19 novembre 2013.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 novembre 2013, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013**
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Approbation de travaux additionnels dans le cadre de la construction du poste de la Sûreté du Québec
  - 5.2 Approbation des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield
  - 5.3 Autorisations diverses pour l'organisation de promenades en calèche dans le secteur historique du centre-ville
  - 5.4 Entente avec la Société d'habitation du Québec concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat
  - 5.5 Modification de la politique de gestion contractuelle
- 6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 6.1 Acte de règlement et transaction avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
  - 6.2 Lettre d'entente 2013-01 avec le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les congés des fêtes 2013-2014
  - 6.3 Lettre d'entente 2013-10 avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant la prolongation de délais pour un poste vacant
  - 6.4 Mesure disciplinaire de l'employé numéro 07545
  - 6.5 Nomination au poste de soudeur au Service de l'environnement et des travaux publics
  - 6.6 Nomination d'un procureur dans les dossiers de griefs numéros 2012-04, 2012-10, 2012-12 et 2012-13 avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield
  - 6.7 Ratification d'embauche et de départ de personne pour la période du 21 septembre au 9 novembre 2013
- 7. SERVICE DU GREFFE**
  - 7.1 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2014
  - 7.2 Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2012-08-431
  - 7.3 Désignation des responsables de la délivrance de constats d'infraction
  - 7.4 Nomination d'un maire suppléant
- 8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
  - 8.1 Approbation du registre des chèques émis et annulés numéros 72897 à 73547 totalisant 9 553 663,03 \$ et 2 430,70 \$ et du registre des paiements Internet numéros 1 à 50 totalisant 1 838 253,88 \$
  - 8.2 Dépôt du rapport budgétaire au 11 novembre 2013
- 9. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
  - 9.1 Nomination de membres pour siéger au conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports inc.
  - 9.2 Protocole d'entente avec la Commission scolaire New Frontiers pour l'aménagement d'une patinoire permanente à l'école Gault
  - 9.3 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Saint-Timothée relatif à l'utilisation de l'aire de stationnement adjacente à la passerelle interrives
  - 9.4 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile relatif à la location de locaux

- 9.5 Protocole d'entente avec la Société du Port de Valleyfield pour l'aménagement d'un parc thématique maritime et d'une halte cyclable sur un terrain situé à l'entrée du Port

**10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

- 10.1 Ajustement des honoraires professionnels d'ingénierie en vertu des clauses contractuelles dans le cadre des travaux de rénovation des infrastructures des rues Maden et Dufferin et du boulevard du Havre
- 10.2 Ajustement des honoraires professionnels d'ingénierie en vertu des clauses contractuelles dans le cadre des travaux de rénovation des infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice
- 10.3 Ajustement des honoraires professionnels d'ingénierie et d'architecture du paysage en vertu des clauses contractuelles dans le cadre des travaux de réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et d'aménagement de l'ancien canal de Beauharnois
- 10.4 Approbation de travaux additionnels à la station de pompage dans le cadre de la construction d'une station de pompage, de branchements d'égout et d'aqueduc et d'aménagement d'un sentier piétonnier au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée
- 10.5 Approbation de travaux additionnels dans le cadre de la construction de deux chalets de service aux parcs des Éperviers et des Orchidées
- 10.6 Approbation de travaux additionnels dans le cadre de la réfection de voirie et autres travaux dans diverses rues
- 10.7 Approbation de travaux additionnels dans le cadre de la rénovation des postes de pompage, phase II, lot 3
- 10.8 Approbation de travaux additionnels dans le cadre du réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et de l'aménagement de l'ancien canal de Beauharnois
- 10.9 Demande d'aide financière auprès des instances concernées en vertu du programme ÉcoConnexions CN - De terre en air
- 10.10 Demande d'aide financière et protocoles d'entente auprès des instances gouvernementales concernées en vertu du volet 1 du programme d'aide financière Véloce II
- 10.11 Protocoles d'entente auprès des instances gouvernementales concernées établissant les modalités relatives à l'application de l'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités relativement au projet de réfection des infrastructures dans le secteur du boulevard du Havre

**11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**

- 11.1 Location d'une partie du lot 4 516 864 situé chemin Larocque
- 11.2 Modification de l'entente intervenue avec madame Lucie Marcil pour l'acquisition de propriétés dans le cadre des travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est
- 11.3 Servitude de tolérance en faveur du 185, rue Victoria
- 11.4 Vente d'une partie de lot voisin du 9, rue Préfontaine à madame Catherine Lavoie
- 11.5 Vente des lots 5 369785 et 5 369 786 situés dans le secteur Pointe-Meloche

**12. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

- 12.1 Entente avec la compagnie Deangelo Brothers Corporation pour l'utilisation du site de dépôt des neiges usées
- 12.2 Modification de la résolution 2013-08-458 relative à l'approbation d'honoraires professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de conception et de construction du Complexe 2<sup>e</sup> génération comportant un écocentre

**13. APPELS D'OFFRES**

- 13.1 Appel d'offres 2013-39 : exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées

- 13.2 Appel d'offres 2013-57 : fourniture et installation d'une conduite d'aqueduc sur le boulevard du Havre
- 13.3 Appel d'offres 2013-58 : impression des bulletins municipaux
- 13.4 Appel d'offres 2013-59 : démolition de la structure P-14877 située boulevard Sainte-Marie
- 13.5 Appel d'offres 2013-60 : inspection et nettoyage de conduites et regards dans le secteur des boulevards du Havre et Bord-de-l'Eau et de la rue Salaberry

#### 14. INVITATIONS À SOUMISSIONNER

- 14.1 Invitation à soumissionner 2013-ENV-28 : achat et installation de variateurs de vitesse et mise en place d'un système de contrôle de la station de pompage au lot numéro 6
- 14.2 Invitation à soumissionner 2013-ENV-31 : conciergerie du bâtiment situé au 275, rue Hébert
- 14.3 Invitation à soumissionner 2013-REL-23 : services professionnels d'architecture dans le cadre des travaux de reconversion de l'édifice des Sœurs Dominicaines
- 14.4 Invitation à soumissionner 2013-REL-24 : services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de reconversion de l'édifice des Sœurs Dominicaines

#### 15. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 15.1 Avis de motion pour un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux
- 15.2 Avis de motion pour un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2014
- 15.3 Avis de motion pour un règlement interdisant la circulation de véhicules lourds
- 15.4 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 002 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
- 15.5 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances - (RMH-450)
- 15.6 Avis de motion pour un règlement relatif au stationnement sur la propriété du Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Valleyfield et sur la propriété de la Cité des Arts et des Sports inc.
- 15.7 Dispense de lecture et adoption du projet de Règlement 272 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux
- 15.8 Dispense de lecture et adoption du Règlement 268 pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2014)

#### 16. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 16.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 237-01
- 16.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 264-01
- 16.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 265
- 16.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 269 pour emprunter la somme de 2 550 000 \$ afin de pourvoir à la mise en application du plan directeur des parcs, espaces verts, équipements sportifs et communautaires, phase III

#### 17. DIVERS

- 17.1 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Maison d'hébergement Dépannage de Valleyfield auprès de la Commission municipale du Québec

- 17.2 Inscription des élus à une formation sur l'éthique et le fonctionnement municipal
- 17.3 Libération et autorisation au maire d'assister à une rencontre avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
- 17.4 Nomination de membres du conseil pour siéger au conseil d'administration de la Société du Port de Valleyfield

18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

19. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

20. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

**2013-11-548 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 14 novembre 2013;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013, selon sa teneur.

ADOPTÉ

**2013-11-549 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la construction du poste de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2013-25 octroyé à la compagnie Groupe Geysler inc. (Entrepreneur général) pour la construction du poste de la Sûreté du Québec, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur des relations avec le milieu, pour la somme totale de 37 748,80 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

**2013-11-550      APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU l'adoption par l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield de ses prévisions budgétaires pour l'année 2014;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'est engagée à contribuer au paiement de 10 % du déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2014, démontrant un déficit anticipé de 1 048 187 \$, excluant les dépenses capitalisables, pour les logements et un déficit anticipé de 271 000 \$ pour les logements du programme de supplément au loyer;

QUE le conseil municipal accepte de déboursier 10 % du déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2014, soit une somme de 104 819 \$ pour les logements et une somme de 27 100 \$ pour les logements du programme de supplément au loyer;

QUE le conseil municipal accepte de déboursier 15 000 \$ aux fins d'une aide pour le projet du Manoir des Îles.

ADOPTÉ

**2013-11-551      AUTORISATIONS DIVERSES POUR L'ORGANISATION DE PROMENADES EN CALÈCHE DANS LE SECTEUR HISTORIQUE DU CENTRE-VILLE**

CONSIDÉRANT la volonté municipale d'animer la zone commerciale du centre-ville durant la période des Fêtes, plus particulièrement pour l'organisation de promenades en calèche gratuites dans le secteur historique du centre-ville;

ATTENDU QUE des installations électriques permettent la diffusion de musique d'ambiance;

CONSIDÉRANT le succès qu'a connu cette initiative en 2012, appréciée autant par les résidents, les visiteurs et les commerçants;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager l'achat local et favoriser l'achalandage du secteur commercial;

VU la recommandation favorable du directeur des relations avec le milieu;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le projet de promenades en calèche dans le secteur historique du centre-ville, les 14, 15, 21 et 22 décembre 2013, de 12 h 30 à 16 h 30, ainsi que la réservation de huit (8) espaces de stationnement dans le parc Delpha-Sauvé, en fonction de l'espace requis pour les véhicules et remorques du promoteur, et approuve le tracé projeté du parcours, tel que déposé devant ce conseil par le directeur des relations avec le milieu;

QUE le conseil municipal autorise la vente de boissons chaudes non alcoolisées sur place au profit d'un organisme social ou communautaire.

ADOPTÉ

**2013-11-552      ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC CONCERNANT LA GESTION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec souhaite que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield signe à nouveau une entente pour la gestion des programmes de subvention pour les phases à venir du Programme Rénovation Québec ou de tout autre programme;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la signature de l'entente précitée;

Il est                                  proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente avec la Société d'habitation du Québec concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat dans le cadre du Programme Rénovation Québec ou de tout autre programme;

QUE M. Michel Joly, directeur des relations avec le milieu, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document à cet égard.

ADOPTÉ

**2013-11-553      MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

VU la recommandation du directeur général d'adopter la politique de gestion contractuelle révisée afin que le comité de sélection des appels d'offres puisse, à certaines occasions, s'adjoindre une ressource externe à l'organisation municipale;

Il est                                  proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte la politique de gestion contractuelle révisée, tel que présenté par le directeur général, afin de modifier l'article 6.1.3 de façon à ajouter l'alinéa suivant :

« Le directeur général, s'il le juge à propos, peut nommer une quatrième personne, au sein du comité de sélection, qui est extérieure à l'organisation municipale. ».

ADOPTÉ

**2013-11-554      ACTE DE RÈGLEMENT ET TRANSACTION AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU le dépôt devant ce conseil d'un acte de règlement et transaction à intervenir entre le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT les informations transmises par la directrice du Service des ressources humaines;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
                                 appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
                                 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de règlement et transaction qui convient des dispositions du règlement du grief numéro 2012-04 déposé par le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE le conseil municipal autorise le transfert budgétaire inscrit au rapport déposé devant ce conseil.

ADOPTÉ

**2013-11-555      LETTRE D'ENTENTE 2013-01 AVEC LE SYNDICAT NATIONAL DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD CONCERNANT LES CONGÉS DES FÊTES 2013-2014**

VU le dépôt devant ce conseil de la lettre d'entente 2013-01 à intervenir entre le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les congés durant la période des fêtes 2013-2014;

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite lettre d'entente;

Il est                      proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
                                 appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
                                 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente 2013-01 à intervenir avec le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les congés durant la période des fêtes 2013-2014.

ADOPTÉ

**2013-11-556      LETTRE D'ENTENTE 2013-10 AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD CONCERNANT LA PROLONGATION DE DÉLAIS POUR UN POSTE VACANT**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de journalier spécialisé au Service de l'environnement et des travaux publics;



VU le dépôt devant ce conseil de la lettre d'entente 2013-10 à intervenir entre le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant la prolongation des délais prévus à ladite convention collective;

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite lettre d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente 2013-10 à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant la prolongation des délais prévus à l'article 11.01 de la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dans le cadre de la vacance du poste de journaliste spécialisé, et ce, jusqu'au 21 février 2014.

ADOPTÉ

**2013-11-557 MESURE DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 07545**

CONSIDÉRANT les informations transmises par la directrice du Service des ressources humaines;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield impose une mesure disciplinaire à l'employé numéro 07545, soit une suspension sans solde de un (1) jour, étant entendu qu'un jour représente une période de vingt-quatre (24) heures;

QUE la date de suspension soit le 29 novembre 2013.

ADOPTÉ

**2013-11-558 NOMINATION AU POSTE DE SOUDEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un soudeur au Service de l'environnement et des travaux publics, à la suite de la retraite de M. Roger Bertrand;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Sylvain Laprise au poste de soudeur au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Laprise à ce poste soit prévue à compter du 25 novembre 2013;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Laprise soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2013-11-559 NOMINATION D'UN PROCUREUR DANS LES DOSSIERS DE GRIEFS NUMÉROS 2012-04, 2012-10, 2012-12 ET 2012-13 AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un procureur afin de représenter les intérêts de la municipalité lors de l'arbitrage des griefs 2012-04, 2012-10, 2012-12 et 2012-13 déposés par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de M<sup>e</sup> Gérard Caisse, avocat de la firme Bélanger Sauvé, afin de représenter les intérêts de la municipalité lors de l'arbitrage des griefs 2012-04, 2012-10, 2012-12 et 2012-13 déposés par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

**2013-11-560 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 21 SEPTEMBRE AU 9 NOVEMBRE 2013**

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel pour la période du 21 septembre au 9 novembre 2013;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en novembre 2013 relatif à l'embauche et au départ de personnel pour la période du 21 septembre au 9 novembre 2013.

ADOPTÉ

**2013-11-561 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014**

VU l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

VU le dépôt devant de conseil du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2014;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2014, tel que préparé par le directeur du Service du greffe et greffier.

ADOPTÉ

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2012-08-431**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le greffier a procédé :

- à la correction de la résolution 2012-08-431 intitulée « Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 225, rue Hébert afin d'autoriser l'agrandissement d'un usage protégé par droits acquis et réponse à cette demande », afin d'y apporter une correction au pourcentage de superficie ajouté dans le cadre de la demande de dérogation mineure accordée à M<sup>me</sup> Julie Gratton Lafrance,

et dépose devant ce conseil le procès-verbal de correction, tel que décrit à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

### **2013-11-562 DÉSIGNATION DES RESPONSABLES DE LA DÉLIVRANCE DE CONSTATS D'INFRACTION**

ATTENDU QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., chapitre C-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour remettre un constat d'infraction à un défendeur;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield intente devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield des poursuites pour la sanction d'une infraction à une disposition d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil, du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24.2);

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour intenter ces poursuites pénales devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield, d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, pour et au nom de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, des constats d'infraction;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les personnes mentionnées dans la liste préparée par le directeur du Service du greffe et greffier, en date du 6 novembre 2013, pour l'application de la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, lorsque applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24.2), selon

leurs sphères d'activité, et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents.

ADOPTÉ

**2013-11-563 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rochon,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 6 novembre 2013 au 31 janvier 2014;

QUE M<sup>me</sup> Sauvé soit désignée pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'elle puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

QUE M<sup>me</sup> Sauvé soit désignée comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste;

QUE les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, soient assumés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

**2013-11-564 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS ET ANNULÉS NUMÉROS 72897 À 73547 TOTALISANT 9 553 663,03 \$ ET 2 430,70 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET NUMÉROS 1 À 50 TOTALISANT 1 838 253,88 \$**

Le registre des chèques numéros 72897 à 73547 et le registre des paiements Internet numéros 1 à 50 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits au registre des chèques émis et annulés numéros 72897 à 73547 totalisant 9 553 663,03 \$ et 2 430,70 \$ et au registre des paiements Internet numéros 1 à 50 totalisant 1 838 253,88 \$, et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

## DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 11 NOVEMBRE 2013

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 11 novembre 2013 est déposé devant ce conseil.

### 2013-11-565 **NOMINATION DE MEMBRES POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC.**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la nomination de représentants afin de siéger au conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les représentants mentionnés ci-après afin de siéger au conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports inc. (CAS) :

- M. Jean-Marc Rochon, conseiller : et ce, jusqu'à ce que le conseil municipal désigne par une autre résolution une nouvelle personne à ce poste;
- M. Marc Tremblay, coordonnateur aux parcs, espaces verts et plateaux sportifs au Service récréatif et communautaire : pour une période de un (1) an;
- M<sup>e</sup> Marie Legault, avocate, membre ordinaire de la CAS désigné par le conseil municipal : pour une période de un (1) an.

ADOPTÉ

### 2013-11-566 **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE NEW FRONTIERS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE PERMANENTE À L'ÉCOLE GAULT**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Commission scolaire New Frontiers souhaitent que la patinoire permanente et ses équipements inhérents puissent être utilisés par l'ensemble de la communauté;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Commission scolaire New Frontiers désirent établir un partenariat à long terme pour l'utilisation et l'entretien de la patinoire permanente et des équipements inhérents;

ATTENDU QUE l'exploitation de la patinoire permanente de l'école Gault permettra à un grand nombre de jeunes de l'école, du quartier et de la ville de profiter d'équipements modernes pour la pratique de sports d'hiver et d'été;

ATTENDU QUE les deux parties s'engagent à travailler en étroite collaboration afin d'élargir ce partenariat pour l'exploitation des installations de l'école, et ce, dans un souci de répondre aux besoins de la communauté de Salaberry-de-Valleyfield;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire New Frontiers et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion de la patinoire permanente à l'école Gault, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de signature;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Commission scolaire New Frontiers pour la gestion de la patinoire permanente à l'école Gault, située au 17, rue Gault, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de signature;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2013-11-567      PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-TIMOTHÉE RELATIF À L'UTILISATION DE L'AIRE DE STATIONNEMENT ADJACENTE À LA PASSERELLE INTERRIVES**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Saint-Timothée et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'utilisation de l'aire de stationnement adjacente à la passerelle interrives (sud-est);

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Saint-Timothée relatif à l'utilisation de l'aire de stationnement adjacente à la passerelle interrives (sud-est), sise sur le lot 78 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, afin d'avoir des droits d'accès et de passage sur cette aire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018;

QUE la Ville rembourse annuellement, sur présentation de factures et jusqu'à un montant maximal de 5 000 \$, tous les frais suivants engagés par la Fabrique :

- entretien du pavé;
- marquage des cases de stationnement et des voies de circulation;
- déneigement;
- signalisation inhérente à l'aire de stationnement;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-11-568

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-CÉCILE RELATIF À LA LOCATION DE LOCAUX**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la location de locaux situés au sous-sol de la cathédrale;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile relatif à la location de locaux situés au sous-sol de la cathédrale, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018, aux coûts suivants :

Année	Loyer	Contribution Réaménagement des locaux
2014	18 000 \$	48 000 \$
2015	18 250 \$	47 750 \$
2016	18 500 \$	47 500 \$
2017	18 750 \$	47 280 \$
2018	19 000 \$	46 687 \$

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-11-569

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC THÉMATIQUE MARITIME ET D'UNE HALTE CYCLABLE SUR UN TERRAIN SITUÉ À L'ENTRÉE DU PORT**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Société de Port de Valleyfield souhaitent l'aménagement d'un parc thématique maritime et d'une halte cyclable (Halte Maritime) sur le terrain ayant abrité les bureaux administratifs du Port;

ATTENDU QUE la Ville et le Port désirent établir un partenariat à long terme pour l'utilisation et l'entretien d'une Halte Maritime;

ATTENDU QUE l'exploitation d'une Halte Maritime permettra à un grand nombre d'adeptes de vélo de profiter de cette installation;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Société du Port de Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'aménagement d'un parc thématique maritime et d'une halte cyclable (Halte Maritime) sur le terrain ayant abrité les bureaux administratifs du Port;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Société du Port de Valleyfield relatif à l'aménagement d'un parc thématique maritime et d'une halte cyclable (Halte Maritime) sur le terrain ayant abrité les bureaux administratifs du Port, à compter de sa signature, et ce, pour une période indéterminée;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2013-11-570 AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE EN VERTU DES CLAUSES CONTRACTUELLES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES DES RUES MADEN ET DUFFERIN ET DU BOULEVARD DU HAVRE**

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie relative à l'ajustement des honoraires professionnels d'ingénierie en vertu des clauses contractuelles dans le cadre du contrat octroyé pour les travaux de rénovation des infrastructures des rues Maden et Dufferin et du boulevard du Havre;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'ajustement des honoraires professionnels d'ingénierie en vertu des clauses contractuelles dans le cadre de l'appel d'offres 2009-32 octroyé à la firme Comeau Experts-Conseils pour les travaux de rénovation des infrastructures des rues Maden et Dufferin et du boulevard du Havre, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur du Service de l'ingénierie, pour la somme additionnelle de 43 239,39 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

**2013-11-571 AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE EN VERTU DES CLAUSES CONTRACTUELLES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN LAROCQUE ET DE LA RUE ELLICE**

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie relative à l'ajustement des honoraires professionnels d'ingénierie en vertu des clauses contractuelles dans le cadre du contrat octroyé pour les travaux de rénovation des infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'ajustement des honoraires professionnels d'ingénierie en vertu des clauses contractuelles dans le cadre de l'appel d'offres 2009-33 octroyé à la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. (Les Services exp inc.) pour les travaux de rénovation des infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par



le directeur du Service de l'ingénierie, pour la somme additionnelle de 19 848,28 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

**2013-11-572 AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE EN VERTU DES CLAUSES CONTRACTUELLES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES VICTORIA, VICTORIA EST, HÉBERT ET ALPHONSE-DESJARDINS ET D'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN CANAL DE BEAUHARNOIS**

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie relative à l'ajustement des honoraires professionnels d'ingénierie et d'architecture du paysage en vertu des clauses contractuelles dans le cadre du contrat octroyé pour les travaux de réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et d'aménagement de l'ancien canal de Beauharnois;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'ajustement des honoraires professionnels d'ingénierie et d'architecture du paysage en vertu des clauses contractuelles dans le cadre de l'appel d'offres 2011-15 octroyé à la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. inc. pour les travaux de réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et d'aménagement de l'ancien canal de Beauharnois, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur du Service de l'ingénierie, pour la somme additionnelle totale de 108 705,69 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

**2013-11-573 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS À LA STATION DE POMPAGE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE POMPAGE, DE BRANCHEMENTS D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC ET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER PIÉTONNIER AU PARC RÉGIONAL DES ÎLES-DE-SAINT-TIMOTHÉE**

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la construction d'une station de pompage, de branchements d'égouts et d'aqueduc et d'aménagement d'un sentier piétonnier au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2013-15 octroyé à la compagnie Les Pavages Théorêt inc. pour la construction d'une station de pompage, de branchements d'égouts et d'aqueduc et d'aménagement d'un sentier piétonnier au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 5 511,27 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2013-11-574      APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA  
CONSTRUCTION DE DEUX CHALETS DE SERVICE AUX PARCS DES  
ÉPERVIERS ET DES ORCHIDÉES**

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la construction de deux (2) chalets de service aux parcs des Orchidées et des Éperviers;

Il est                      proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2013-09 octroyé à la compagnie Les Rénovations Montplaisir pour la construction de deux (2) chalets de service aux parcs des Orchidées et des Éperviers, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur du Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 3 320,47 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2013-11-575      APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA  
RÉFECTION DE VOIRIE ET AUTRES TRAVAUX DANS DIVERSES RUES**

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la réfection de voirie et autres travaux dans diverses rues;

Il est                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2013-30 octroyé à la compagnie Les Pavages Chenail inc. pour la réfection de voirie et autres travaux dans diverses rues, plus particulièrement pour la réalisation des travaux prévus à l'an 1, soit sur les rues du Marché, Saint-Thomas, Danis, Anderson, Jean, Archambault, Saint-Antoine, Leduc et Hébert et sur le boulevard Quevillon, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 95 039,32 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2013-11-576      APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA  
RÉHABILITATION ET LA MODERNISATION DES POSTES DE POMPAGE  
BAYARD ET P1, PHASE II, LOT 3**

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la réhabilitation et la modernisation des postes de pompage Bayard et P1, phase II, lot 3;

Il est                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2012-06 octroyé à la compagnie Constructions F.J.L. inc. pour la réhabilitation et la modernisation des postes de pompage Bayard et P1, phase II, lot 3, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 4 117,27 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2013-11-577 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DES RUES VICTORIA, VICTORIA EST, HÉBERT ET ALPHONSE-DESJARDINS ET DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN CANAL DE BEAUHARNOIS**

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour le réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et l'aménagement de l'ancien canal de Beauharnois;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les travaux additionnels octroyés à la compagnie Les Excavations Gilbert Théorêt inc. dans le cadre de l'appel d'offres 2012-09 pour le réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et l'aménagement de l'ancien canal de Beauharnois, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur du Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 116 029,82 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2013-11-578 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DES INSTANCES CONCERNÉES EN VERTU DU PROGRAMME ÉCOCONNEXIONS CN - DE TERRE EN AIR**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'initiative ÉcoConnexions CN, le programme ÉcoConnexions CN - De terre en air est prolongé;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a déjà présenté et obtenu une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme en 2012;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est de nouveau éligible à recevoir une aide financière en vertu de ce programme;

ATTENDU QUE les travaux de lutte aux îlots de chaleur et de plantation d'arbres en bordure de rues et dans les stationnements du centre civique et de l'aréna Saint-Timothée sont éligibles à recevoir une aide financière en vertu de ce programme pour un montant maximum de 25 000 \$;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales concernées en vertu du programme ÉcoConnexions CN - De terre en air, ainsi que tout autre document relatif à cette demande;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. Martin Brossoit, ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, à remplir, signer et présenter, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales concernées dans le cadre du programme ÉcoConnexions CN - De terre en air, ainsi que tout autre document relatif à cette demande, pour la réalisation des travaux de lutte aux îlots de chaleur et de plantation d'arbres en bordure de rues et dans les stationnements du centre civique et de l'aréna Saint-Timothée;

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les protocoles d'entente à intervenir avec les instances gouvernementales concernées établissant les modalités relatives à l'application du programme d'aide financière à être versée dans le cadre de ce programme, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à assurer l'entretien périodique nécessaire pour assurer la pérennité des plantations.

ADOPTÉ

**2013-11-579 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET PROTOCOLES D'ENTENTE AUPRÈS DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES CONCERNÉES EN VERTU DU VOLET 1 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VÉLOCE II**

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a instauré un programme d'aide financière intitulé Véloce II visant la réalisation d'infrastructures cyclables et piétonnes;

ATTENDU QUE ce programme est d'une durée de trois (3) ans;

ATTENDU QUE les travaux de développement du réseau cyclable sont éligibles à recevoir une aide financière en vertu du volet 1 de ce programme à hauteur de 50 %;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales concernées dans le cadre du volet 1 du programme Véloce II pour le projet d'infrastructures cyclables et piétonnes;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. Martin Brossoit, ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, à remplir, signer et présenter, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales concernées dans le cadre du volet 1 du programme Véloce II relativement au projet d'infrastructures cyclables et piétonnes, ainsi que tout autre document relatif à cette demande et toute autre demande en vertu de ce programme, pour les années ultérieures;

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, les protocoles d'entente à intervenir avec les instances gouvernementales concernées établissant les modalités relatives à l'application du programme d'aide financière à être versée dans le cadre de ce programme, en y

stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-11-580

**PROTOCOLES D'ENTENTE AUPRÈS DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES CONCERNÉES ÉTABLISSANT LES MODALITÉS RELATIVES À L'APPLICATION DE L'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1.5 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS RELATIVEMENT AU PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DANS LE SECTEUR DU BOULEVARD DU HAVRE**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), dossier numéro 525163, pour le projet de réfection des infrastructures dans le secteur du boulevard du Havre, entre la rue Saint-Philippe et la voie ferrée;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), dossier numéro 525163, pour le projet réfection des infrastructures dans le secteur du boulevard du Havre, entre la rue Saint-Philippe et la voie ferrée;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-11-581

**LOCATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 516 864 SITUÉ CHEMIN LAROCQUE**

ATTENDU QUE, à la suite de la démolition et de la construction d'un nouvel immeuble commercial au 414, chemin Larocque, le propriétaire voisin M. Daniel Hébert (Quincaillerie Larocque 1996 enr.) demande la possibilité de louer une partie du lot 4 516 864 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à la municipalité;

ATTENDU QUE la Quincaillerie possède une servitude de passage et de stationnement sur une partie du lot 4 514 042 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot voisin en construction, ce qui risque de compliquer les opérations des deux commerces;

VU l'entente à intervenir entre Quincaillerie Larocque 1996 enr. (9028-1494 Québec inc.) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la location d'une partie du lot

4 516 864 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situé au 420, chemin Larocque;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la signature de ladite entente de location;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de louer à M. Daniel Hébert, propriétaire de la Quincaillerie Larocque 1996 enr. (9028-1494 Québec inc.), une partie du lot 4 516 864 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situé au 420, chemin Larocque, d'une superficie approximative de 160 mètres carrés, soit environ 20 mètres de largeur par 8 mètres de profondeur, pour la somme de 1 000 \$ par année, taxes applicables le cas échéant;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de location précitée, ainsi que tout document en regard avec la présente location, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2013-11-582**

**MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERVENUE AVEC MADAME LUCIE MARCIL POUR L'ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DES SECTEURS POINTE-MELOCHE ET GRANDE-ÎLE EST**

VU la résolution 2010-02-073 adoptée lors de la séance du conseil du 16 février 2010 relative à l'acquisition de propriétés dans le cadre des travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est;

ATTENDU QUE lors de la signature de l'entente d'acquisition (février 2010) intervenue avec M<sup>me</sup> Lucie Marcil, une problématique de desserte de la résidence voisine (2121, boulevard Bord-de-L'Eau) impliquait que la municipalité devait acquérir une partie additionnelle du lot 3 245 213 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis de dédommager M<sup>me</sup> Marcil monétairement et de ne pas acquérir la parcelle de lot;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil municipal autorise la modification de l'entente intervenue avec M<sup>me</sup> Lucie Marcil en février 2010 afin d'annuler la servitude de passage sur le lot 3 245 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, et autorise le versement d'une compensation de 3 860 \$ à M<sup>me</sup> Marcil pour l'annulation de l'acquisition des lots 5 006 614, 5 006 615 et 5 006 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

QUE la Ville retienne les services professionnels de M<sup>e</sup> Louise Monette, notaire, pour la rédaction de l'acte de compensation des terrains mentionnés dans la promesse d'achat formulée par M<sup>me</sup> Marcil;

QUE les frais afférents à ces transactions soient assumés par la Ville;



2013-11-584

**VENTE D'UNE PARTIE DE LOT VOISIN DU 8, RUE PRÉFONTAINE À MADAME CATHERINE LAVOIE**

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Catherine Lavoie a formulé une demande afin que la municipalité lui cède une partie du lot 4 517 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situé en façade de sa propriété;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente de cette partie de terrain;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à M<sup>me</sup> Catherine Lavoie une partie du lot 4 517 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, ancien lot 101-12, d'une superficie de plus ou moins 255,4 mètres carrés, pour la somme de 8 670 \$, taxes en sus, soit 33,95 \$ le mètre carré, ce qui représente la moitié de la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière de l'année 2013;

QUE la vente de cette partie du lot 4 517 742 soit conditionnelle à l'enregistrement d'une servitude pour le maintien, l'entretien et la réparation d'une conduite d'égout existante appartenant à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient assumés par M<sup>me</sup> Catherine Lavoie, ainsi que tous les frais afférents à cette transaction, le cas échéant;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente, incluant les quittances de créance et les actes de servitude à cet égard, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-11-585

**VENTE DES LOTS 5 369 785 ET 5 369 786 SITUÉS DANS LE SECTEUR POINTE-MELOCHE**

VU la résolution 2013-10-529 adoptée lors de la séance du conseil du 1<sup>er</sup> octobre 2013 autorisant la vente de parties d'emprises de rues résiduelles dans le secteur Pointe-Meloche;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente de deux autres lots dans le cadre du projet d'infrastructures municipales et de réaménagement de rues dans le secteur Pointe-Meloche, ainsi que la modification du nom du propriétaire « M. Maurice Laderoute » par « M<sup>me</sup> Reine Laroche Laderoute »;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre les lots situés dans le secteur Pointe-Meloche, pour la somme nominale de 1 \$, selon le tableau mentionné ci-après :



<b>Nom du propriétaire Adresse de correspondance</b>	<b>Adresse de situation</b>	<b>Numéro de lot</b>	<b>Superficie mètre carré</b>
Succession Berthe D'Amour Raymond Landry Ginette Savoie 1215, rue Murphy Saint-Hubert (Québec) J6T 3M1	116, rue du Voilier	5 369 785	98,0
Placement GESAMI inc. 324, rue Pierre-Saindon, app. 202 Rimouski (Québec) G5L 9A8	118, rue du Voilier	5 369 786	42,4

QUE la résolution 2013-10-529 adoptée lors de la séance du conseil du 1<sup>er</sup> octobre 2013 autorisant la vente de parties d'emprises de rues résiduelles dans le secteur Pointe-Meloche soit modifiée de façon à remplacer le nom de « M. Maurice Laderoute » par celui de « M<sup>me</sup> Reine Laroche Laderoute »;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par les requérants;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, notamment l'acte de vente, le plan de cadastre et tout acte permettant de clarifier le titre de propriété de ces emprises de rue, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-11-586

**ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE DEANGELO BROTHERS CORPORATION POUR L'UTILISATION DU SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES**

ATTENDU QUE l'entreprise Deangelo Brothers Corporation (DBC) demande à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de pouvoir utiliser le site de dépôt des neiges usées municipal pour y déposer la neige provenant du déneigement du pont Serge-Marcil, dont elle en assume l'entretien;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre l'entreprise Deangelo Brothers Corporation et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'utilisation du site de dépôt des neiges usées;

VU la recommandation du coordonnateur administratif au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente avec l'entreprise Deangelo Brothers Corporation afin d'utiliser le site municipal de dépôt des neiges usées situé rue Daoust (chemin Larocque), pour la saison hivernale 2013-2014, moyennement la délivrance d'un permis et d'une tarification à cet effet;



QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Nouvelle technologie TEKNO inc. un contrat pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, pour une période de trois (3) ans avec indexation annuelle, pour la somme annuelle de 815 396,95 \$, taxes comprises, avec option de prolongation de deux (2) ans, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-39.

ADOPTÉ

**2013-11-589 APPEL D'OFFRES 2013-57 : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD DU HAVRE**

À la suite de l'appel d'offres 2013-57 relatif à la fourniture et l'installation d'une conduite d'aqueduc sur le boulevard du Havre, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Excavation inc.	167 712,85 \$
Bentech Construction (9075-3856 Québec inc.)	193 669,64 \$
Construction Cyvex inc.	200 247,36 \$
Les Pavages Chenail inc.	206 790,90 \$
Excavation Loiselle inc.	208 966,46 \$
Roxboro Excavation inc.	230 216,12 \$
Gérald Théorêt inc.	281 039,14 \$
Excavations Bergevin & Laberge inc.	327 156,20 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Excavation inc.;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Ali Excavation inc. un contrat pour la fourniture et l'installation d'une conduite d'aqueduc sur le boulevard du Havre, pour la somme de 167 712,85 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-57;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 167 712,85 \$ à même le surplus réservé pour les rénovations d'infrastructures.

ADOPTÉ

**2013-11-590 APPEL D'OFFRES 2013-58 : IMPRESSION DES BULLETINS MUNICIPAUX**

À la suite de l'appel d'offres 2013-58 relatif à l'impression des bulletins municipaux, pour les années 2014-2015-2016, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Imprimerie Multiplus	130 376,59 \$
J.F. Litho / Hayat Abou Kheir	136 693,78 \$
Imprimerie des Éditions Vaudreuil inc.	137 514,12 \$
Imprimerie Art-Sélect inc.	150 387,30 \$

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Imprimerie Multiplus;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Imprimerie Multiplus un contrat pour l'impression des bulletins municipaux, pour les années 2014-2015-2016, pour la somme totale de 130 376,59 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-58.

ADOPTÉ

**2013-11-591 APPEL D'OFFRES 2013-59 : DÉMOLITION DE LA STRUCTURE P-14877 SITUÉE BOULEVARD SAINTE-MARIE**

À la suite de l'appel d'offres 2013-59 relatif à la démolition de la structure P-14877 située boulevard Sainte-Marie, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Groupe Hexagone, s.e.c	422 500,00 \$
Ali Excavation inc.	444 089,28 \$
L.A. Hébert Itée	457 290,73 \$
Excavation Loisselle inc.	476 765,50 \$
Roxboro Excavation inc.	507 520,52 \$
Construction Polaris inc.	512 213,63 \$
Civisol inc.	685 574,08 \$
Construction Cyvex inc.	794 985,90 \$
Excavation L. Martel inc.	860 980,00 \$

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Groupe Hexagone, s.e.c.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laitre,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Groupe Hexagone, s.e.c. un contrat pour la démolition de la structure P-14877 située boulevard Sainte-Marie, pour la somme de 422 500 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-59.

ADOPTÉ

**2013-11-592 APPEL D'OFFRES 2013-60 : INSPECTION ET NETTOYAGE DE CONDUITES ET REGARDS DANS LE SECTEUR DES BOULEVARDS DU HAVRE ET BORD-DE-L'EAU ET DE LA RUE SALABERRY**

À la suite de l'appel d'offres 2013-60 relatif à l'inspection et au nettoyage de conduites et regards dans le secteur du boulevard du Havre et des rues Salaberry et Grande-Île, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Gainex inc.	87 744,61 \$
Dassyloi (9031-1796 Québec inc.)	98 053,55 \$
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	105 924,46 \$
Aquaréhab (Canada) inc.	117 515,95 \$
Canalisation Nord Américaine 2012 Itée	124 405,82 \$
Cima+ Construction inc.	196 836,34 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Gainex inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Gainex inc. un contrat pour l'inspection et le nettoyage de conduites et regards dans le secteur du boulevard du Havre et des rues Salaberry et Grande-Île, pour la somme de 87 744,61 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-60.

ADOPTÉ

2013-11-593

**INVITATION À SOUMISSIONNER 2013-ENV-28 : ACHAT ET INSTALLATION DE VARIATEURS DE VITESSE ET MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA STATION DE POMPAGE AU LOT NUMÉRO 6**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2013-ENV-28 relative à l'achat et l'installation de variateurs de vitesse et la mise en place d'un système de contrôle de la station de pompage au lot numéro 6 du réseau Eau de refroidissement du parc industriel de Salaberry-de-Valleyfield (ERPIS), la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

SGM Automation inc.	70 128,03 \$
Le Groupe LML Itée	72 031,84 \$

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie SGM Automation inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie SGM Automation inc. un contrat pour l'achat et l'installation de variateurs de vitesse et la mise en place d'un système de contrôle de la station de pompage au lot numéro 6 du réseau Eau de refroidissement du parc industriel de Salaberry-de-Valleyfield (ERPIS), pour la somme de 70 128,03 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2013-ENV-28.

ADOPTÉ

**2013-11-594 INVITATION À SOUMISSIONNER 2013-ENV-31 : CONCIERGERIE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 275, RUE HÉBERT**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2013-ENV-31 relative à la conciergerie à la gestion du territoire (275, rue Hébert), pour une période de deux (2) ans, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Mlle Nettoie-tout	59 097,15 \$
Les Services d'Entretien Valpro inc.	62 316,45 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Mlle Nettoie-tout;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau, appuyé par M. le conseiller François Labossière, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Mlle Nettoie-tout un contrat pour la conciergerie à la gestion du territoire (275, rue Hébert), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015, pour la somme totale de 59 097,15 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2013-ENV-31.

ADOPTÉ

**2013-11-595 INVITATION À SOUMISSIONNER 2013-REL-23 : SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RECONVERSION DE L'ÉDIFICE DES SŒURS DOMINICAINES**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2013-REL-23 relative à la fourniture de services professionnels d'architecture dans le cadre des travaux de reconversion de l'édifice des Sœurs Dominicaines, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Dimension 3 Architecture + Design inc.	23 857,31 \$
--	--------------

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme Dimension 3 Architecture + Design inc.;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière, appuyé par M. le conseiller Jacques Smith, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels d'architecture de la firme Dimension 3 Architecture + Design inc. dans le cadre des travaux de reconversion de l'édifice des Sœurs Dominicaines, pour la somme de 23 857,31 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2013-REL-23.

ADOPTÉ

**2013-11-596 INVITATION À SOUMISSIONNER 2013-REL-24 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RECONVERSION DE L'ÉDIFICE DES SŒURS DOMINICAINES**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2013-REL-24 relative à la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de reconversion de l'édifice des Sœurs Dominicaine, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Les Services exp inc.	39 092 \$
-----------------------	-----------

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'ingénieurs Les Services exp inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels d'ingénierie de la firme Les Services exp inc. dans le cadre des travaux de reconversion de l'édifice des Sœurs Dominicaines, pour la somme de 39 092 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2013-REL-24.

ADOPTÉ

**A-2013-11-030 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis est donné par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux.

**A-2013-11-031 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014**

Avis est donné par M. le conseiller François Labossière qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2014.

**A-2013-11-032 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT INTERDISANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS**

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laitre qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement interdisant la circulation de véhicules lourds.

**A-2013-11-033 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 002 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

Avis est donné par M. le conseiller Patrick Rancourt qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 002 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

**A-2013-11-034 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 218 PORTANT SUR LES NUISANCES - (RMH-450)**

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances – (RMH-450).

**A-2013-11-035 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD ET SUR LA PROPRIÉTÉ DE LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC.**

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Marc Rochon qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif au stationnement sur la propriété du Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Valleyfield et sur la propriété de la Cité des Arts et des Sports inc.

**2013-11-597 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 272 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement 272 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de Règlement 272 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux.

ADOPTÉ



2013-11-598

**DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 268 POUR ADOPTER UN PROGRAMME D'INCITATIFS FISCAUX FAVORISANT L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES DE LA MUNICIPALITÉ (2014)**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 268 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 268 pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2014).

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 237-01**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 15 octobre 2013, pour le Règlement 237-01 modifiant le Règlement 237 pour emprunter la somme de 1 642 368 \$ afin de pourvoir à l'acquisition de la propriété située au 247, chemin Larocque.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 264-01**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 15 octobre 2013, pour le Règlement 264-01 modifiant le Règlement 264 pour emprunter la somme de 533 334 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre de la phase X du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2013-2015).

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 265**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 15 octobre 2103, pour le Règlement 265 décrétant des

travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc jusqu'au 1300, boulevard Gérard-Cadieux ainsi qu'un emprunt de 3 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**2013-11-599      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 269 POUR  
EMPRUNTER LA SOMME DE 2 550 000 \$ AFIN DE POURVOIR À LA MISE EN  
APPLICATION DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS, ESPACES VERTS,  
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET COMMUNAUTAIRES, PHASE III**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 269 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                      proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 269 pour emprunter la somme de 2 550 000 \$ afin de pourvoir à la mise en application du plan directeur des parcs, espaces verts, équipements sportifs et communautaires, phase III.

ADOPTÉ

**2013-11-600      DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE  
FONCIÈRE FORMULÉE PAR L'ORGANISME MAISON D'HÉBERGEMENT  
DÉPANNAGE DE VALLEYFIELD AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU  
QUÉBEC**

VU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme *Maison d'hébergement Dépannage de Valleyfield* (M.H.D.V.);

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande, conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1);

Il est                      proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de se soumettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec à la suite de l'audition du dossier relatif à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme *Maison d'hébergement Dépannage de Valleyfield* (M.H.D.V.), dossier CMQ-64851.

ADOPTÉ

**2013-11-601 INSCRIPTION DES ÉLUS À UNE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT les dispositions législatives en matière d'éthique;

CONSIDÉRANT l'obligation, pour l'ensemble des élus et élues du Québec, de suivre une formation en éthique et déontologie dans les six (6) mois du début de son mandat;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'inscrire les élus à une formation sur le fonctionnement municipal;

CONSIDÉRANT les différentes sessions organisées par l'Union des municipalités;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les conseillers à participer à la formation sur l'éthique et la déontologie et le fonctionnement municipal organisée par l'Union des municipalités du Québec;

QUE les dépenses afférentes à l'inscription et à la participation de ces formations soient assumées par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

**2013-11-602 LIBÉRATION ET AUTORISATION AU MAIRE D'ASSISTER À UNE RENCONTRE AVEC L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe à assister au comité directeur des maires de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra les 16 et 17 janvier 2014, à Windsor en Ontario;

QUE les dépenses afférentes à cette rencontre soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 1 500 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

**2013-11-603 NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD**

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier d'autoriser la nomination de représentants afin de siéger au conseil d'administration de la Société du Port de Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les représentants municipaux mentionnés ci-après afin de siéger au conseil d'administration de la Société du Port de Valleyfield, et ce, jusqu'au remplacement des nouveaux membres du conseil siégeant à ce comité :

- M. Denis Lapointe, maire;
- M. Pierre Chevrier, directeur général.

ADOPTÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

### **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

### **2013-11-604 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 5, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 19 novembre 2103.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier

## PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

### Résolution numéro 2012-08-431

#### Article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19)

« Le greffier est autorisé à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction. »

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, j'ai procédé à la correction de :

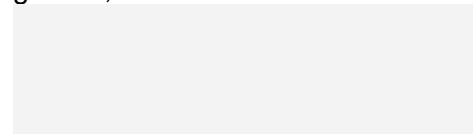
- la résolution 2012-08-431 intitulée « *Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 225, rue Hébert afin d'autoriser l'agrandissement d'un usage protégé par droits acquis et réponse à cette demande* », afin d'y apporter une correction au pourcentage de superficie ajouté dans le cadre de la demande de dérogation mineure accordée à M<sup>me</sup> Julie Gratton Lafrance.

En effet, en tenant compte :

- des plans préparés par la firme Chantal Paradis architecte/Dimension 3 architecture + design et déposés le 20 juillet 2012 relativement à la demande DM2013-0066 déposée par le Service de l'urbanisme et des permis à la séance du conseil du 21 août 2012, on remarque une dichotomie à l'égard du pourcentage de superficie ajouté inscrit dans la résolution en question par rapport aux plans déposés. Nous aurions dû voir apparaître dans la résolution « un ajout de 28,23 % de superficie » en lieu et place de « un ajout de 27 % de superficie » partout où il en est fait mention.

Le texte de la nouvelle résolution est joint en annexe au présent procès-verbal.

Le directeur du Service du greffe et  
greffier,



Alain Gagnon, MAP, OMA

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, LE MARDI 21 AOÛT 2012, À 19 HEURES**

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

2012-08-431

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 225, RUE HÉBERT AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN USAGE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.  
Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Julie Gratton Lafrance a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 4 516 137 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'agrandissement d'un usage protégé par droits acquis par un ajout de 28,23 % de superficie pour le bâtiment situé au 225, rue Hébert;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2012-0066 pour le lot 4 516 137 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 225, rue Hébert, demande formulée par M<sup>me</sup> Julie Gratton Lafrance, pour l'agrandissement d'un usage protégé par droits acquis par un ajout de 28,23 % de superficie, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 16.1.3 du Règlement 150 concernant le zonage prescrit une extension maximale de 15 % d'un tel usage, conditionnellement à ce que l'ensemble des interventions prévues aux plans préparés par la firme Chantal Paradis architecte / Dimension 3 architecture + design et déposés le 20 juillet 2012, soit réalisée;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ